



Crédit gratuit et résiliation avant financement

Par **didilouche**, le **21/07/2008** à **23:26**

bonjour,

j'ai signé en octobre 2007 un cntrat de crédit gratuit Sofinco pour le financement de travaux immobiliers (10 fois sans frais).

Le financement n'a toujours pas eu lieu car les trvaux n'ont été réalisé que pour moitié.

Puis-je résilier le contrat de crédit et payer la société au comptant ?

Si oui, puis-je bénéficier de la loi chatel qui prévoit un escompte si paiement au comptant ?

Merci

Cordialement

Odile